



Quel recours pour stopper ça ?!

Par **jacque40**, le **31/01/2013 à 22:40**

Bonsoir mon père est âgé de 81 ans il est atteint d'Alzheimer il sort de 3 syncopes, sa femme c'est fait une procuration sur le compte de mon père il y a plusieurs années, mon père n'en a jamais été informé, étant donné qu'elle détient chéquier et carte bleue et qu'elle dépense jusqu'à ce que la retraite de mon père soit versée et serve pour rembourser le découvert autorisé elle bénéficie de sa propre retraite ainsi qu'elle gère la pension de sa fille et du fils de celle-ci, quel recours je peux user pour l'empêcher de continuer à mal gérer tous ces comptes car en plus les conditions de vie des victimes est pitoyable par avance merci.

Par **cocotte1003**, le **01/02/2013 à 13:24**

Bonjour, Il faut saisir le tribunal pour demander à ce que votre père soit mis sous tutelle. Vous pouvez voir avec une assistante sociale pour vérifier les conditions de vie de votre père, cordialement

Par **jacque40**, le **01/02/2013 à 19:46**

Merci Cocotte 1003 d'avoir répondu bonne soirée..